

MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU INTERNATIONAL DE PARTENARIATS¹

Ce volet spécifique du projet STEP a connu de nombreux développements depuis le lancement de la phase II. Il s'agit pour le programme de favoriser non seulement l'échange de compétences et d'expériences pour les organisations actives dans le champ de la protection sociale et plus particulièrement de l'assurance maladie mais également de promouvoir le plaidoyer à travers des mécanismes souples de partenariat au niveau régional et international.

Une Concertation est une coalition entre une pluralité d'acteurs régionaux ou internationaux entre des agences et programmes de développement, des organisations de l'économie informelle, d'organisations à caractère mutualiste ou coopératif, des partenaires sociaux et des organismes publics nationaux. La Concertation organise à partir de la mise en place d'une structure à l'échelle régionale, des activités ayant pour objectif l'extension de la protection sociale tout en partageant une vision, des valeurs et des principes communs.

Pour le développement de ses activités, la diffusion des connaissances et des expériences, la mise en place des actions de plaidoyer, ces partenariats s'appuient sur trois pôles régionaux.

Pour l'Afrique : la Concertation entre les acteurs du développement des mutuelles de santé : www.concertation.org dont le secrétariat est basé à Dakar

Pour l'Asie : l'Asia micro-insurance network : www.amin-net.org dont le secrétariat est basé à New Dehli

Dans le courant de l'année 2006 de nombreux contacts ont été établis avec les organisations représentatives en Amérique latine. Au stade actuel, nous pouvons déjà confirmer que le siège de la future « Concertation » sera établi à Montevideo et que celle-ci sera lancée au plus tard au début de 2007

Ces ensembles régionaux s'articulent avec une coalition d'organisations internationales qui se sont regroupés autour d'une Alliance Internationale pour l'extension de la protection sociale : www.social-protection.org dont le secrétariat est basé à Genève

Concertations régionales et Alliance Internationale constituent le réseau international de partenariat du programme Step.

¹ Coheur Alain

Les « Concertations »

L'une des réalisations notoires du programme depuis quelques années est la mise en réseaux d'acteurs, afin de favoriser la diffusion des connaissances et le plaidoyer en matière de protection sociale. Le succès² de la « *Concertation des acteurs du développement des mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et du centre* », (annexe I Succès Story présenté lors de la CIT de 2005) mise en place en 1999 avec l'appui de partenaires internationaux démontre l'intérêt pour ce type de plate forme qui vise à soutenir le développement des organisations de base mutualistes mais également les structures représentatives qui se mettent en place dans les différents pays de la région.

En 2005, le programme a travaillé avec les autres promoteurs de la Concertation à préciser la nature et le mode de fonctionnement du réseau. Des modifications organisationnelles et juridiques ont été apportées. La Concertation (www.concertation.org) a ainsi acquis en statut juridique propre, de droit sénégalais.

Fort de cette expérience positive, ce type de mécanisme a également été mis en place en Asie. En 2005, il a été procédé au démarrage effectif de l'**Asian Micro-Insurance Network** (AMIN) sur base d'un texte fondateur (Annexe II, Founding vision, joining hands, from local initiatives towards national solidarity systems). Le site Internet AMIN est en ligne depuis octobre 2005 sur www.amin-net.org. Ce réseau est composé des principales organisations (22) de la région³, couvrant un grand nombre de pays⁴. Le siège du secrétariat de l'AMIN est établi à New Delhi.

Au niveau international, STEP a réussi à mettre en place en 2005 une **Alliance Internationale** pour l'Extension de la Protection Sociale réunissant l'AISS (Association Internationale de la Sécurité Sociale) et l'ensemble des grandes organisations et des réseaux internationaux à caractère mutualiste et coopératif, actifs en matière la protection sociale, et qui partagent une vision, des valeurs et des principes communs dans ce domaine.

Cet importante Alliance constitue une plate-forme d'échanges, de recherche conjointe et de partage de connaissances, des expériences concrètes, des savoir-faire et des informations sur l'ensemble des questions liées à l'extension de la protection sociale dans le monde et en particulier du rôle jouer par les organismes de type mutualiste, coopératif ou dit de micro-assurance.

² La très forte croissance de la participation au Forum de la Concertation en témoigne. Seules 80 participants étaient présents lors du premier Forum en 2000, 182 lors du 2^{ème} Forum en 2002, et plus de 370 ont participé lors de l'édition de 2004.

³ On peut citer SEWA et Yeshasvini en Inde, GEFONT au Népal, BRAC et Grameen Kalyan au Bangladesh et ALMAO au Sri Lanka.

⁴ Les membres du comité de coordination proviennent d'Inde, du Népal, du Bangladesh du Pakistan, du Sri Lanka, du Cambodge et des Philippines.

L'Alliance vise également à promouvoir et à renforcer le plaidoyer et la prise en compte de l'extension de la protection sociale dans l'agenda international, notamment dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Les institutions suivantes ont signé le « **Consensus de Genève** » (annexe III, le Consensus) en septembre 2005, texte fondateur de l'Alliance : l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS/ISSA), l'Association Internationale de la Mutualité (AIM), l'Alliance Coopérative Internationale (ACI/ICA), la Fédération internationale des mutuelles et coopératives d'assurance (ICMIF) , l'organisation internationale des coopératives de santé (IHCO) et le réseau global : « Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing » (WIEGO).

Le secrétariat de l'Alliance est assuré par STEP et établi à Genève. Le site web est : www.social-protection.org.

Quels sont les clés du succès des Concertations

- ✓ Mécanisme flexible pour l'information, le dialogue et une meilleure connaissance des actions réalisées par les acteurs de terrain
- ✓ Outils de relations de l'économie formelle et informelle
- ✓ Instruments de plaidoyer pour la lutte contre les exclusions en santé et pour la recherche de solutions
- ✓ Outils stratégiques pour les acteurs nationaux et internationaux
- ✓ Support à l'intégration régionale

Les stratégies d'intervention des Concertations

1) Stratégie de communication

Diffusion d'information sur les mécanismes de micro assurance santé et des mutuelles de santé ainsi que sur toutes les organisations impliquées dans le développement, la promotion et les activités liées à la micro assurance santé.

Actions de plaidoyer et d'influence auprès de l'ensemble des acteurs majeurs et des bailleurs de fonds pour une meilleure visibilité et compréhension des questions et des mécanismes novateurs d'extension de la protection sociale et de potentiel dans la lutte contre la pauvreté.

a) Stratégie de collaboration

Actions vers et pour toutes les organisations intéressées par la micro assurance santé ou qui désirent entrer dans une nouvelle collaboration avec les opérateurs de la micro assurance santé.

Valorisation de l'action des membres et renforcement des collaborations, des initiatives conjointes, induction des synergies, amélioration de la mobilisation des ressources nécessaires à l'action des membres.

b) Stratégie de développement des connaissances

Création de bases de données permanentes, accessibles qui met à disposition le matériel de formation et les techniques sur le développement de la micro assurance et des mutuelles de santé.

Conceptualisation et rédaction de documents et des positions communes fortes sur des questions clefs de protection et de sécurité sociales.

Création d'instruments d'échange et de partage des connaissances, des compétences et d'expériences entre les membres

Les modes d'intervention des Concertations

- Animation de sites web interactifs (forum des membres),
- Lancement d'inventaires sur base de questionnaires afin d'identifier les initiatives locales ou nationales, les acteurs de terrain ainsi que l'état du développement des organisations actives dans le domaine de l'extension de la protection sociale,
- Publication, diffusion des documents de référence et des outils ...
- Etude sur les systèmes formels et informels de protection sociale et des schéma de protection sociale pour étendre la couverture aux plus démunis,
- Echange d'informations entre les membres des Concertations

Atouts/faiblesses de la concertation

Les atouts et les faiblesses sont liés intrinsèquement à chaque partenaire. Pour chacun d'eux, il y a lieu de distinguer trois modes possibles d'action ou d'interventions : des actions individuelles liés au mode de fonctionnement et à l'agenda de leur organisation, des actions de partenariat sur des thématiques précises (très rares) et des actions à travers le réseau et les plates formes mise en oeuvre. Le réseau n'ayant pas pour objectif de se substituer aux différents partenaires mais bien de dynamiser leurs potentiels en fonction de leurs spécificités.